

Pantin le 13 décembre 2019,

Solidaires Finances Publiques
Nous vous représentons, nous travaillons et nous rendons compte

Ce mercredi 11 décembre, le Premier Ministre a annoncé les contours de la réforme systémique des retraites, dont l'essentiel était déjà connu, ainsi que de la réforme paramétrique qui l'accompagnait, afin d'atteindre la « règle d'or » d'équilibre financier en 2025. Malgré les inquiétudes sinon le rejet de sa réforme exprimées par les mobilisations successives des 5, 9 et 10 décembre 2019, le gouvernement reste « droit dans ses bottes » et prêt à passer en force.

Les quelques concessions – qu'il a faites aux uns et aux autres pour diviser – ne changent pas la philosophie du projet. La réforme paramétrique qui s'appliquera à tous s'appuie sur la mise en place d'un âge « pivot ». D'autre part, la réforme systémique s'appuie sur la mise en place du système à points, avec la remise en cause du système de calcul de l'assiette servant à la liquidation de la pension. Celle-ci s'appliquera à partir de la génération 1975.

La réforme paramétrique : la mise en place de « l'âge pivot » ou d'équilibre :

Alors que le gouvernement prétend ne pas reculer l'âge légal de départ en retraite, il n'abandonne pas pour autant le principe de **la mise en place d'un âge pivot à 64 ans qui sera progressivement mis en place à compter de 2022 et ce jusqu'à 2027.**

Une décote de 5 % s'appliquera à ceux qui partiraient entre 62 ans et 64 ans. Ainsi, le gouvernement veut nous inciter à travailler plus longtemps. Le discours consistant à dire qu'on ne veut pas supprimer l'âge légal de départ en retraite, tout en le reculant de fait est spécieux.

L'âge pivot s'applique à toutes les générations nées à compter de 1959 ! C'est cette réforme paramétrique qui lui a valu de perdre les syndicats dits « réformistes »

La réforme systémique : la mise en place du système à points :

Celui qui résume le mieux cette réforme c'est François FILLON, qui a prononcé cette phrase devant les organisations patronales le 9 mars 2016 : « **Le système par point en réalité permet une seule chose, qu'aucun homme politique n'avoue, c'est de baisser chaque année, le montant, la valeur du point et donc de baisser le niveau des pensions.** »

Le Premier Ministre a annoncé que la valeur de rachat du point ne pourra pas baisser. **En revanche, elle pourra donc être gelée** (ne pas augmenter, comme notre point d'indice). Actuellement, 10 € cotisés donneront droit à 0,55 € de pension. Cependant, le rendement définitif du point sera acté en 2024 selon les hypothèses économiques qui prévaudront.

Mais il existe d'autres variables d'ajustement : l'âge pivot, le taux de cotisation, la valeur d'achat du point. On peut donc imaginer que demain l'âge pivot sera à 67 ans, qu'il faudra cotiser 20 € pour un point... et comme notre mode de calcul de la pension va changer, nous sommes les grands perdants !

Le gouvernement promet qu'une pension minimale de 1 000 euros serait garantie... pour une carrière complète au SMIC. À noter qu'une telle carrière aujourd'hui génère une pension de 970 euros. 30 € ! Bravo à l'effort consenti ! **Tout le monde aura compris que ceci ne règle pas le problème des carrières heurtées, ni celles des agriculteurs ou des commerçants qui n'ont aucune garantie d'avoir une carrière complète au SMIC.**

La réforme du mode de calcul : la carrière complète :

Dans le privé :

Actuellement, la pension est calculée sur les 25 meilleures années, excluant les mauvaises années, ainsi que les périodes de chômage, ou de temps partiel.

Dans le public :

Le calcul des pensions est réalisé sur les 6 derniers mois sans prise en compte des primes.

Après la réforme dans le public, comme dans le privé :

La pension sera calculée sur l'ensemble de la carrière y compris les moins favorables en termes de salaire, y compris les années blanches de chômage.

Mais alors me direz-vous : que prévoit le gouvernement en matière de prise en compte des primes ?!

« Pour les fonctionnaires concernés par la réforme, l'assiette et les taux de cotisation seront harmonisés entre fonctionnaires et salariés : les fonctionnaires cotiseront désormais sur leurs primes qui représentent en moyenne 22 % de leur rémunération. En outre, pendant la période transitoire de 15 ans pendant laquelle le taux de cotisation salarial sur les primes augmentera progressivement (afin de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires), l'employeur prendra à sa charge le différentiel entre le taux salarial cible et le taux transitoire plus faible, afin que l'agent puisse se constituer des droits sur l'intégralité de ses primes dès l'entrée en vigueur du système universel. »

En d'autres termes, **le traitement net va baisser tout au long de la carrière.**

« Afin de favoriser la transition entre l'activité et la retraite et d'accompagner l'allongement de la vie active, la possibilité de stocker sur un compte épargne-temps des jours à prendre en fin de carrière à temps partiel, sera ouverte et encouragée. »

On nous explique simplement que l'on va assouplir le CET afin que vous travailliez plus longtemps pendant que vous êtes « encore » en bonne santé. Et lorsqu'on vous aura « pressé comme un citron », on vous laissera généreusement rester à la maison pour que vous ne soyez pas un boulet pour votre chef de service !

**TOUS ET TOUTES EN GRÈVE CE MARDI
17 DÉCEMBRE !!!**